

PV
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

de la commune de Sampigny
Séance du 4 aout 2025

COMMUNE DE
SAMPIGNY

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatre aout, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des mariages de la mairie sous la présidence de François VUILLAUME, maire de Sampigny

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 9
- de votants : 10

Date de
convocation :
29/07/2025

Étaient présents : François VUILLAUME, Claude MAILLOT, Dolorès LALLEMENT, Gwendoline CHAMPLON, Delphine PAILLARDIN, Caroline TÉTARD, Gislain CURÉ, Séverine HARSH, Michèle ARROUGÉ

Était absents excusés : Karine BISARD, Francis VANIER, Léo Mexique, Julie JEANNOT, Gauthier THOMAS

Julien BERNARD donne procuration à François VUILLAUME

Secrétaire de séance : Caroline TETARD

Date d'affichage de
la convocation :
Publication du :
29/07/2025

Dépôt en Préfecture
ou en Sous-
Préfecture le :

2025-N°44-CREATION PERMIS D'AMENAGER.

Monsieur le maire explique que pour découper la zone artisanale en lots il est nécessaire de demander un permis d'aménager. Renseignements pris auprès des services de la DDT, ce terrain dépassant 2500m² et étant dans le périmètre MH ce permis d'aménager doit être établi par un architecte.

Le maire propose donc au conseil de consulter 3 architectes et d'étudier leur proposition avec les adjoints et la Commission d'appel d'offres avant de soumettre une proposition au conseil.

Pour : 10 voix

Le conseil vote oui à l'unanimité et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2025-N°45-VENTE DU HANGAR N°3 et d'un terrain

Monsieur le maire explique que suite à la soumission lancée pour la vente du hangar n°3 quartier Harville, 2 propositions ont été retenues. La 1^{ère} pour vendre le hangar et le terrain alentours à M Harald DEMARTHE qui propose 65 000€ pour le hangar, et le terrain autour à délimiter serait vendu 6€ le m². La 2^{ème} proposition émanant de la société Bastien concept est inférieure (50 000.00€). Après discussion, M Bastien accepte d'acheter un terrain d'environ 2500 m² et d'y faire construire un bâtiment neuf.

Ces deux immeubles seront définis par un géomètre à la charge de la commune.

Pour : 9 voix

Monsieur Julien BERNARD ne participe pas à la discussion et s'abstient au moment du vote.

Le conseil vote oui à l'unanimité et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2025-N°46-PRISE EN CHARGE REPARATION TONNELLES DE DYNASAMP

Monsieur le maire explique que l'association Dynasamp a eu du matériel abimé lors de la manifestation du 14 Juillet qu'elle organisait pour la commune. Elle présente un devis de réparation de 497.25€.ttc

Le maire propose au conseil de prendre en charge la totalité de la réparation par le biais d'une subvention du même montant.

Le conseil vote oui à l'unanimité et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2025-N°47-PROPOSITION ASSIETTE DE COUPE FAITE PAR L'ONF POUR 2026

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ; Considérant :

La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 23/07, pour l'exercice 2026, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
2	2026	oui			R.E.6	20.4	408
18	2026	oui			R.E.6	19.12	764

Informe le Préfet de Région des motifs (art.L 214-5 du CF) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2026 :

1) Orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
2	BO et BI					X
18	BO et BI				X	

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de Sampigny accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

Oui Non

2) Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

La présente délibération sera transmise à l'ONF

Le conseil vote oui à l'unanimité et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2025-N°48-AFFOUAGE 2026

L'exploitation de la partie délivrée sur la parcelle 2 sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants

Monsieur Claude MAILLOT, responsable de la Commission des bois et maire adjoint, Monsieur Jean-Luc HARSCH et Monsieur Philippe ROUVET.

Conformément aux articles L.145-1 et L145-2 du Code Forestier, le Conseil municipal fixe

- Le mode de partage par habitant
- Le délai d'abattage au 15 avril 2026
- Le délai de vidange au 15 aout 2026

Exploitation en régie de la totalité des arbres de futaie, des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage des toutes les parcelles.

Le conseil demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

Le conseil vote oui à l'unanimité et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2025-N°49-AMENAGEMENT DERRIERE LA SALLE

Le maire explique que par mail du 22 juillet 2025, l'ABF a donné son accord pour les travaux d'aménagement paysager derrière la salle Mariette Vautrin proposés par le CAUE (proposition n°1) il propose de demander des devis aux entreprises SARL LPBTP et EUROVIA.

Le conseil vote oui à l'unanimité et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2025-N° 50-SACEM LA VAILLANTE

Le maire explique que lors de la déclaration annuelle du forfait mairie à la Sacem, la manifestation de la Grenouillade n'a pas été associée à la fête de la musique ni aux 80 ans de l'association de la Vaillante ce qui a entraîné une dépense en plus pour l'association d'un montant de 267.46€.

Le maire propose donc la prise en charge de cette somme par le biais d'une subvention du même montant.

Le conseil vote oui à l'unanimité et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2025-N° 51-CONTRAT AIDÉ

Le maire informe le Conseil des dispositions du parcours emploi compétences avec France Travail.

Il souhaite que la mairie continue à recourir à ce dispositif de contrat aidé en instaurant un contrat de 21h00 au service technique.

Le conseil vote oui à l'unanimité.

Les membres du Conseil autorisent le maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2025-N° 52-SUBVENTION ASSOCIATION TARGA

Le maire informe le conseil que l'association TARGA de Verdun a accepté de récupérer pour les soigner et les placer 11 chats errants dans la commune. Cette association a accepté de remplir cette mission bénévolement toutefois considérant le prix des soins pour les animaux, il propose de verser une subvention à cette association.

Après débat, le conseil vote une subvention de 500,00€ à l'association Targale. Le conseil vote oui à l'unanimité.

Les membres du Conseil autorisent le maire à entreprendre toutes démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application des décisions précitées.